

# **Prospectus de l'Institution de plein exercice établie à Saint-Martin-le-Vinoux (près Grenoble).**

**Numéro d'inventaire :** 1979.12008 (1-2)

**Type de document :** prospectus, catalogue publicitaire

**Imprimeur :** Allier (F.)

**Période de création :** 2e quart 19e siècle

**Date de création :** 1840

**Description :** DEUX EXEMPLAIRES DU MEME PROSPECTUS (avec qqs variantes de typographie). Feuillet imprimé formant livret. Bandeau ornemental en tête de la 1ère page (collège dans un paysage de montagnes) .

**Mesures :** hauteur : 273 mm ; largeur : 220 mm

**Notes :** Deux exemplaires du prospectus de "L'institution de plein exercice, établie à Saint-Martin-le-Vinoux (près de Grenoble), dirigée par M. Jules Taulier, Licencié ès-Lettres et en Droit, Bachelier ès-sciences". L'établissement est dit "de plein exercice" car les élèves "y font leurs études complètes comme dans les collèges royaux et sont admis aux examens pour les grades de bacheliers ès lettres ou ès sciences." (1) Document du 25 juillet 1840. (2) Document du 5 juin 1846. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

**Mots-clés :** Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

**Filière :** Institutions privées

**Niveau :** Séquence de niveaux

**Nom de la commune :** Saint-Martin-le-Vinoux

**Nom du département :** Isère

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 4

ill.

**Lieux :** Isère, Saint-Martin-le-Vinoux



UNIVERSITÉ DE FRANCE.  ACADEMIE DE GRENOBLE.

# INSTITUTION

**DE PLEIN EXERCICE**

*Etablie à Saint-Martin-le-Vinoux (près Grenoble).*

**DITRIGEE**  
**Par M. Jules Taulier,**  
**LICENCIÉ EN LETTRES ET EN DROIT, BACHELIER EN SCIENCES.**

Développer et perfectionner les facultés physiques, intellectuelles et morales de ses élèves, leur inspirer le goût de l'ordre, du travail et des occupations utiles ; leur faire aimer leurs devoirs présents et leur donner l'habitude de les remplir ; fortifier en eux l'attachement, l'amour et le respect qu'ils ont naturellement pour les auteurs de leurs jours ; les disposer à leurs devoirs futurs en ouvrant leurs cœurs à tous les sentiments vertueux et honnêtes qui font l'homme de bien et sont les premiers éléments du bonheur : tel doit être le but de l'éducation, et pour cela il faut faire de l'école une véritable école de la vie.

Le local de l'établissement, fondé par M. Froussard, est dans une fort jolie position, extrêmement salubre. Situé au bas du coteau de St-Martin, à quelques minutes de Grenoble, il réunit, par sa proximité de la ville, par son étendue, ses dépendances et ses divisions intérieures, toutes les commodités et tous les agréments que l'on peut désirer. Il est entouré d'un joli clos complanté d'arbres de haute futaie. Deux belles terrasses, ombragées de tilleuls et de marronniers, sont le lieu ordinaire des récréations des élèves.

Rien de plus important au bonheur et à l'avenir d'un enfant que ces leçons de piété, de morale et de vertu, qui étendent sur toute sa vie leur salutaire influence, le portent au travail en le détournant du mal, et lui font recueillir plus tard des fruits précieux dont l'indifférence eût étouffé le germe. Aussi l'instruction religieuse et morale est-elle soignée avec tout le zèle que mérite cette importante partie de l'éducation. Les prières de chaque jour se font en commun ; celle du matin est suivie d'une lecture de piété ou bien d'une très-courte instruction orale.

Tous les devoirs de la religion sont remplis exactement sous la direction particulière de M. Joseph Taulier, ancien professeur de l'université, prêtre du diocèse de Grenoble, et frère du directeur. Le dimanche, d'après l'autorisation de Mgr. l'Évêque, on entend la messe et une instruction religieuse dans la chapelle de la maison, et, aux principales fêtes de l'année, on assiste à la messe de paroisse et aux offices du soir.

Un médecin est attaché à l'établissement, il prescrit les divers soins hygiéniques propres à maintenir les élèves dans un parfait état de santé. Indépendamment de ses visites périodiques, il est appelé toutes les fois que sa présence est nécessaire : il est payé par l'établissement et non par les élèves. En cas de maladie, les enfants sont soignés avec des attentions qui ne laissent rien à désirer à la tendresse des parents.

Les jeunes enfants surtout sont l'objet de soins tout particuliers, ils se lèvent un peu plus tard, se couchent de bonne heure, et, dans la journée, ont des récréations plus fréquentes et un peu plus longues que les autres élèves.

Il faut bien remarquer que l'établissement n'est pas une simple *pension* mais une *institution de plein exercice*, et dès-lors un établissement de premier ordre parmi ceux qui sont consacrés à l'instruction secondaire. Ainsi, à la différence des pensions, les élèves y font leurs études complètes comme dans les collèges royaux et sont admis, sur un certificat du directeur, aux examens pour les grades de bachelier ès lettres ou ès sciences.

L'instruction proprement dite comprend donc la langue française, l'allemand, l'anglais, le latin, le grec, la philosophie, la rhétorique, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le dessin, la peinture, la musique vocale, la tenue des livres de commerce, l'écriture et la gymnastique (1).

L'établissement possède un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une bibliothèque, des globes et des sphères armillaires ; beaucoup de cartes géographiques, des instruments de mathématiques, d'arpentage et une collection d'objets d'histoire naturelle.

Les élèves de philosophie qui doivent se présenter, à la fin de l'année, aux épreuves difficiles du baccalauréat, y sont préparés avec des soins particuliers. Outre des professeurs de mathématiques spéciales, de physique, de chimie, d'autres professeurs leur font repasser les auteurs grecs et latins et les matières d'histoire, de géographie et de littérature exigées pour le grade. Rien n'est oublié de ce qui peut les mettre en état de subir honorablement cet important examen.

Les classes élémentaires, regardées avec raison comme les plus importantes, seront faites dorénavant par M. Jules Taulier.

(1) Des maîtres d'arts d'agrément sont attachés à l'établissement, mais ils sont au compte des élèves auxquels ils donnent des leçons particulières.



**UNIVERSITÉ DE FRANCE.** **ACADEMIE DE GRENOBLE.**

**INSTITUTION**  
**DE PLEIN EXERCICE**

*Établie à Saint-Martin-le-Vinoux (près Grenoble).*

**DIRIGÉE**

*Par M. Jules Caulier,*

*Licencié ès lettres et en droit, bachelier ès sciences.*

— Développer et perfectionner les facultés physiques, intellectuelles et morales de ses élèves, leur inspirer le goût de l'ordre, du travail et des occupations utiles; leur faire aimer leurs devoirs présents et leur donner l'habitude de les remplir; fortifier en eux l'attachement, l'amour et le respect qu'ils ont naturellement pour les auteurs de leurs jours; les disposer à leurs devoirs futurs en ouvrant leurs cœurs à tous les sentiments vertueux et honnêtes qui font l'homme de bien et sont les premiers éléments du bonheur: tel doit être le but de l'instituteur qui comprend la haute importance et toute l'étendue de sa mission.

Le local de l'établissement, fondé par M. Froussard, est dans une fort jolie position, extrêmement